

**Mise en œuvre du Plan d'action
en matière d'intégration scolaire
et d'éducation interculturelle**

**Programme de rapprochement interculturel en
milieu scolaire**

**Guide de présentation de projet
à l'intention des milieux scolaires
2006-2007**

**Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Enseignement préscolaire, primaire et secondaire
Direction des services aux communautés culturelles
Août 2006**

Présentation

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec (MELS) a élaboré une *Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle* intitulée *Une école d'avenir*, accompagnée de son *Plan d'action* qui propose aux milieux scolaires différentes mesures visant à en concrétiser les principes et les orientations¹. À cet effet, le Ministère, par sa Direction des services aux communautés culturelles (DSCC) a convenu de mettre en œuvre depuis 2005-2006 un volet de soutien financier pour des projets réalisés en milieu scolaire et axés sur le **rapprochement** et les **échanges interculturels** ayant pour objectif l'apprentissage du vivre-ensemble. Ce programme s'inscrit dans le mandat de la Direction de favoriser le développement de l'éducation interculturelle dans les réseaux scolaires.

Le présent guide fournit l'information nécessaire sur ce volet dans lequel des **demandes de soutien financier peuvent être soumises à deux moments au cours de l'année : le 29 septembre 2006 et le 26 janvier 2007**. Ce volet est distinct des autres mesures de soutien plus connues du Plan d'action et s'adressant aux commissions scolaires francophones; ces mesures sont celles relatives à la valorisation du français, à la diversification des modèles d'accueil et d'intégration, à l'aide à la scolarisation des élèves immigrants nouvellement arrivés en situation de grand retard scolaire et au partenariat école-famille-communauté.

Un volet sur le rapprochement interculturel

Ce volet de soutien vise à contribuer à la construction et à la consolidation du lien social en permettant aux élèves de référents culturels et ethniques divers de communiquer ensemble, de se côtoyer, de se connaître, d'interagir et de coopérer dans le cadre de projets communs. Ces projets consisteront en des échanges interculturels : activités de jumelage et de rencontres, activités interculturelles communes, etc. Ils impliqueront des formes de contact principalement physique mais également virtuel, là où l'éloignement ne permet pas d'autres formes de contact, et seront de nature variée (civique, éducative, sportive, culturelle ou autre).

Ces projets seront autant d'occasions pour ces élèves venant de milieux ethnoculturels différents de s'approprier et de s'enrichir sur les multiples aspects de la diversité qui caractérise la société québécoise, de prendre acte aussi des différences et de découvrir, à travers une quête volontaire, réciproque et engagée, des ressemblances qu'ils partagent sur le Québec, qu'ils soient nés ici ou ailleurs. De tels projets visent à amener ces jeunes de diverses origines à échanger et à modifier les représentations qu'ils se font les uns des autres dans un contexte marqué au sceau des valeurs d'égalité, de respect, de solidarité et de dignité.

Dans tous les cas, les projets de rapprochement et d'échanges interculturels devront contribuer à combattre et à prévenir les préjugés ethniques et raciaux. Ils permettront à l'élève québécois, issu de milieu pluriethnique ou non, de développer une plus grande compétence à assumer son rôle de citoyen actif dans cette société et dans un monde où la diversité est de plus en plus une réalité incontournable.

But du programme

Soutenir chez l'élève citoyen l'apprentissage du vivre-ensemble dans une société québécoise pluraliste, inclusive et ouverte sur le monde.

¹ Ces deux documents sont disponibles sur le site Internet du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport à l'adresse suivante : www.mels.gouv.qc.ca/dscc/dscc.htm.

Objectifs et intention éducative

- Accroître l'ouverture à la diversité, une des valeurs communes de la société démocratique québécoise.
- Soutenir l'intégration, facteur de pleine participation civique, de solidarité et de cohésion sociale.
- Lutter contre la discrimination et le racisme, obstacles à l'égalité en droits et facteurs d'exclusion sociale et de repli identitaire.

Destinataires

Le programme est destiné aux élèves du 3^e cycle du primaire et du secondaire des établissements publics et privés des réseaux scolaires français et anglais des diverses régions du Québec.

Caractéristiques des projets

- Les projets de rapprochement interculturel se réaliseront au cours de l'année scolaire 2006-2007 et impliqueront :
 - des élèves de **commissions scolaires** différentes ou d'une commission scolaire et d'un établissement privé.
 - un groupe d'élèves de souche québécoise (anglaise ou française) avec un groupe d'élèves issu majoritairement de l'immigration ou de communautés culturelles.
- Les projets de rapprochement interculturel peuvent être axés sur :
 - l'organisation d'**événements-rencontres** tels que des tournois, des journées thématiques, des expositions, des tables rondes, des représentations artistiques, etc. qui font appel à la formation et à la participation d'équipes mixtes, soutenant ainsi le rapprochement et les échanges interculturels;
 - des **productions écrites en français** (exemples : conte, récit, fable, compte rendu, description, témoignage, reportage, bande dessinée, etc.);
 - des **productions orales en français** (échange en sous-groupe, débat en grand groupe, jeu de rôles, entretien critique, émission de radio, récital de poésie ou de chant, conférence, commentaire critique, pièce de théâtre, etc.).
- Les projets de rapprochement interculturel peuvent favoriser des **activités de jumelage** entre élèves de diverses origines pour apprendre à se connaître et à partager leurs goûts, leurs intérêts et leurs valeurs, en établissant par exemple un **projet commun** qui pourra faire l'objet de **rencontres** ayant lieu en cours d'année et constituant le cœur de la démarche.
- Tous les projets soumis devront s'appuyer sur une **intention éducative** et être soutenus par une réflexion tant aux phases de préparation, de réalisation, d'objectivation que de réinvestissement. Même si l'expérience du contact et l'action sont importantes pour le rapprochement interculturel, elles ne suffisent pas à elles seules à induire un apprentissage. En l'absence d'une démarche éducative, un projet risque de ne pas porter de fruits ou d'engendrer même des résultats contraires à ceux attendus (renforcement des stéréotypes par exemple). Les projets devront donc être pédagogiquement encadrés et viser à développer chez l'élève des compétences liées en particulier au domaine général de formation *Vivre-ensemble et citoyenneté*.

Budget

Un montant maximum de 1 000 \$ est alloué par projet; si des frais de transport étaient requis un montant additionnel maximum de 1 500 \$ pourrait être alloué.

N.B. Le partenariat intra-régional ou entre régions voisines est fortement encouragé, allégeant en cela la logistique et les déplacements; d'autres partenaires financiers pourraient contribuer à la réalisation d'un projet.

Échéancier

OPÉRATION	ÉCHÉANCE
Envoi du <i>Guide de présentation de projets</i> aux commissions scolaires	21 août 2006
Dates limites de dépôt des projets :	- 29 septembre 2006 - 26 janvier 2007
Dépôt du formulaire de PRÉSENTATION DE PROJET à la Direction régionale Analyse des projets réalisée conjointement avec les Directions régionales	
Réponse de la DSCC et versement de 60 % de la subvention	- 20 octobre 2005 - 16 février 2007
Dépôt du RAPPORT FINAL à la Direction régionale	8 juin 2007
Versement du solde de 40 %	Juillet 2007

Conditions générales

1. Le projet doit impliquer des jeunes issus de divers milieux ethnoculturels et être réalisé durant l'année scolaire courante.
2. Le projet doit être présenté, à la direction régionale, par l'école partenaire du secteur public compte tenu que les budgets proviennent des règles budgétaires régissant le secteur public
3. Le projet doit comporter des activités et une démarche commune qui favorisent le rapprochement interculturel dans la réciprocité de l'échange et de l'engagement.
4. Le projet doit favoriser la communication interpersonnelle ainsi que la connaissance mutuelle, la coopération et le renforcement de comportements appropriés.
5. Les écoles partenaires d'un projet doivent apporter chacune une contribution au projet sous forme de ressources financières, humaines ou matérielles, équivalant à au moins 15 % du coût total.
6. Les déplacements à l'extérieur et le retour à l'école doivent se faire à l'intérieur d'une journée.
7. Le projet doit privilégier la formation de groupes, d'équipes ou de tandems mixtes (élèves d'origines diverses, filles et garçons, élèves allophones et francophones...).
8. Le projet doit être en lien avec les valeurs énoncées dans le projet éducatif et intégré au plan de réussite de l'école.
9. Le projet doit être soumis à sa Direction régionale en utilisant le formulaire prévu à cet effet.
10. Un rapport final incluant un état détaillé des dépenses sera déposé au plus tard le 9 juin 2006 à sa Direction régionale, en utilisant le formulaire prévu à cet effet.

Information

Responsable du programme : Marc-Yves Volcy, (514) 873-0572, marc-yves.volcy@mels.gouv.qc.ca

ANNEXE
Directions régionales
Répondants et répondantes du dossier des communautés culturelles

	DIRECTION RÉGIONALE	RÉPONDANT, RÉPONDANTE	ADRESSE	TÉLÉPHONE
01	Bas-Saint-Laurent et Gaspésie –Îles-de-la-Madeleine	M. CATHERINE BELZIL	355, boul. Saint-Germain Ouest, 2 ^e étage Rimouski (Québec) G5L 3N2	418-727-4022
02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	MME LUCIE MARTEL	3950, boul. Harvey Édifice Marguerite-Belley, 2 ^e étage Jonquière (Québec) G7X 8L6	418-695-7985
03	Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches	MME STÉPHANIE CAMPEAU	1020, route de l'Église, 3 ^e étage Sainte-Foy (Québec) G1V 3V9	418-643-1858
04	Mauricie et Centre-du-Québec	MME MARIE-HÉLÈNE RHEAULT	100, rue Laviolette Édifice Capitanal, bureau 213 Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9	819-371-4994
05	Estrie	MME LISE BLANCHARD	200, rue Belvédère Nord Bureau 3.05 Sherbrooke (Québec) J1H 4A9	819-820-3327
06.1	Laval, Laurentides et Lanaudières	MME NICOLE PAQUIN	300, rue sicard Bureau 200, 2 ^e étage Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5	450-430-1814
06.2	Montérégie	M. FRANCIS CULÉE	201, place Charles-Le Moyne Édifice Montval, 6 ^e étage Longueuil (Québec) J4K 2T5	450-928-5077
06.3	Montréal	MME SUZANNE DYOTTE	600, rue Fullum, 10 ^e étage Montréal (Québec) H2K 4L1	514-873-6988
07	Outaouais	MME LINDA BISSON	170, rue de l'Hôtel-de-Ville, 4 ^e étage Gatineau (Québec) J8X 4C2	819-772-3117
08	Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	MME LOUISE BILODEAU	215, boul. Rideau Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5Y6	819-763-3002
09	Côte-Nord	MME SUZANNE CÔTÉ	106, rue Napoléon, 2 ^e étage Sept-Îles (Québec) G4R 3L7	418-964-8427

Annexe mise à jour le 5 septembre 2006

Programme de rapprochement interculturel en milieu scolaire

RAPPORT FINAL

TITRE DU PROJET : _____

ÉCOLE(S) : _____ primaire

COMMISSION SCOLAIRE : _____ secondaire

RESPONSABLE(S) DU PROJET : _____

OBJECTIFS ET INTENTION ÉDUCATIVE : _____

COMPÉTENCES VISÉES, SI ELLE DIFFÉRENT DU PROJET INITIAL : _____

ACTIVITÉS RÉALISÉES: _____

NOMBRE D'ÉLÈVES BÉNÉFICIAIRE DES SERVICES D'ACCUEIL ET DE SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS VISÉS : _____

NOMBRE TOTAL D'ÉLÈVES VISÉS : _____

ÉVALUATION : _____

RETOMBÉES POUR LES ÉLÈVES : _____

BILAN

DÉPENSES, PRÉCISEZ LA NATURE DES MONTANTS*

REVENUS

_____ CONTRIBUTION DE L'ÉCOLE _____

_____ AUTRES SUBVENTIONS, SPÉCIFIEZ _____

_____ MONTANT ACCORDÉ _____

TOTAL _____

TOTAL _____

*EXEMPLE : TRANSPORT, PERSONNE-RESSOURCE, DROITS D'ENTRÉE, ETC.

Signature de la direction _____ date _____